

# Compétences en nutrition au sein de l'établissement

## Le contexte

Sur la base d'une prescription médicale, le soin nutritionnel est multi disciplinaire et peut relever de plusieurs niveaux de prise en charge. De par ses qualifications, la présence d'un diététicien est nécessaire. Les qualifications légales et reconnues en nutrition et diététique placent les diététiciens lorsqu'ils sont présents dans l'établissement en première ligne de la prise en charge spécialisée, à l'exclusion de toute autre profession.

L'objectif de cette fiche est de décrire le rôle de chacun des acteurs au sein d'une organisation pluridisciplinaire en matière d'alimentation/nutrition

## Les priorités.

### NIVEAU 1 : dépistage et adaptation de l'offre alimentaire

- Acteurs : infirmier(e), aide-soignant(e), Agents des Services Hospitaliers par délégation, médecin

Tous les patients/résidents doivent bénéficier de:

➤ Une évaluation de son statut nutritionnel (poids, taille, évolution du poids, IMC, courbes de croissance chez l'enfant).

➤ Une offre alimentaire adaptée

➤ Une traçabilité dans le dossier

### NIVEAU 2 : prise en charge spécialisée

- Acteurs : diététiciens sur prescription médicale, médecins

Les patients/résidents concernés doivent bénéficier de :

➤ Un diagnostic diététique

➤ Une stratégie nutritionnelle : définition d'objectifs en concertation multi disciplinaire, en accord avec le patient/résident et mise en place d'actions, et d'évaluations.

➤ Une orientation si besoin vers des centres spécialisés en nutrition

### NIVEAU 3 : la prise en charge experte

- Acteurs : médecin nutritionniste pour les cas complexes

## Contrôle et indicateurs qualités. :

1. Critère IPAQSS « dépistage des troubles nutritionnels
2. Présence de protocole de dépistage et prise en charge du risque nutritionnel
3. Rapport d'activité du service diététique
4. Evaluation des Pratiques Professionnelles en nutrition
5. ETP diététique et médical au sein de l'établissement dédié à la prise en charge des patients / résidents
6. Evolution du ratio nutrition entérale/nutrition parentérale
7. Nombre de sessions de formations en nutrition intra et extra établissement
8. Valorisation des séjours/codage DIM et PATHOS
9. Existence d'un CLAN
10. Participation à un réseau de CLANs / interclan
11. ...

### **Code de la santé publique :**

1. **Art. L 4371-1** - Est considérée comme exerçant la profession de diététicien toute personne qui, habituellement, dispense des conseils nutritionnels et, sur prescription médicale, participe à l'éducation et à la rééducation nutritionnelle des patients atteints de troubles du métabolisme ou de l'alimentation, par l'établissement d'un bilan diététique personnalisé et une éducation diététique adaptée.
2. Les diététiciens contribuent à la définition, à l'évaluation et au contrôle de la qualité de l'alimentation servie en collectivité, ainsi qu'aux activités de prévention en santé publique relevant du champ de la nutrition.
3. **Art. L 4371-2** : seules peuvent exercer la profession de diététicien et porter le titre de diététicien, accompagné ou non d'un qualificatif, les personnes titulaires du diplôme d'état mentionné à l'article L-4371-3, ou titulaires de l'autorisation prévue à l'article L 4371 – 4

### **BIBLIOGRAPHIE**

4. *Alimentation en milieu hospitalier : rapport de mission à Monsieur le Ministre chargé de la santé*, Guy-grand Bernard, 1997
5. *Synthèse pédagogique sur l'organisation transversale de la nutrition au sein des établissements de santé et médico-sociaux. Bilan de l'expérimentation des Unités Transversales de Nutrition clinique (UTNC) 2008-2011 et propositions*, Ministère des affaires sociales et de la santé-direction générale de l'offre de soins, 2014
6. Loi n°2007-127 du 30 janvier 2007 art. 14, Journal officiel du 1<sup>er</sup> février 2007
7. *Alimentation en milieu hospitalier*, avis n°78, Conseil Nationale de l'alimentation, 2017
8. *Consultation diététique réalisé par un diététicien*, HAS, 2006
9. *Place et rôle des diététiciens dans une unité transversale de nutrition clinique*, M-P Depraz-cossoko ; P Coti ; M Roulet, Nutrition Clinique et Métabolisme N°17 Page 258-262, 2003
10. Des réseaux « de nutrition » : pourquoi et comment ?, Michel Rotily ; Alise Delabre, Nutrition Clinique et métabolisme N°18 page 114-119, 2004
11. Stratégie de prise en charge en cas de dénutrition protéino-énergétique chez la personne âgée – HAS – Avril 2007.